



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

L'enregistrement audio de la présente séance est consultable sur le site Internet de la  
Municipalité de Saint-Jacques au [www.st-jacques.org/municipalite/greffe/](http://www.st-jacques.org/municipalite/greffe/)

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **1<sup>er</sup> février 2021**, à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller  
Madame Isabelle Marsolais, conseillère  
Monsieur Claude Mercier, conseiller  
Monsieur François Leblanc, conseiller  
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Absence : Monsieur Michel Lachapelle, conseiller

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

---

#### **Résolution numéro 024-2021**

##### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

---

#### **Résolution numéro 025-2021**

##### **Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021**

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le procès-verbal du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

---

### **FINANCES**

#### **Résolution numéro 026-2021**

##### **Approbation de la liste des comptes du 8 au 21 janvier 2021**

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 8 au 21 janvier 2021, soient définis comme suit :



## Municipalité de Saint-Jacques

Liste des comptes payés du 8 au 21 janvier 2021	73 582,78 \$
Liste des dépenses approuvées par résolution le 11 janvier 2021	62 476,87 \$
Liste des comptes à payer en date du 21 janvier 2021	26 882,57 \$
<b>Total des déboursés pour la période du 8 au 21 janvier 2021</b>	<b>162 942,22 \$</b>

- QUE les déboursés d'une somme de 162 942,22 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

### **Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 8 au 21 janvier 2021**

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 8 au 21 janvier 2021 conformément au règlement de délégation en vigueur.

### **Finances au 21 janvier 2021**

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

<b>EN PLACEMENT</b>	<b>AU COMPTE COURANT</b>
712 961,27 \$	334 295,70 \$

### **RAPPORTS DES COMITÉS**

#### **Rapport du comité « ressources humaines » du 18 janvier 2021**

La directrice générale fait un compte rendu verbal aux membres du conseil municipal de la réunion du comité « ressources humaines » qui a eu lieu le 18 janvier 2021.

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES**

#### **Dépôt de la liste des correspondances**

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois janvier 2021.

### **ADMINISTRATION**

#### **Résolution numéro 027-2021**

#### **Démission de monsieur Claude Jolicoeur à titre de pompier**

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques s'est joint au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm par la signature d'une entente de partenariat (résolution numéro 506-2020);

ATTENDU QUE monsieur Claude Jolicoeur nous informe, dans sa correspondance du 8 janvier 2021, qu'il ne désire plus occuper la fonction de pompier en intégrant ce nouveau service de sécurité incendie;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de monsieur Claude Jolicoeur;

QU'une lettre de remerciements lui soit transmise pour ses loyaux services à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

#### **Résolution numéro 028-2021**

##### **Démission de monsieur François Leblanc à titre de pompier**

---

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques s'est joint au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm par la signature d'une entente de partenariat (résolution numéro 506-2020);

ATTENDU QUE monsieur François Leblanc nous informe, dans sa correspondance du 8 janvier 2021, qu'il ne désire plus occuper la fonction de pompier en intégrant ce nouveau service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de monsieur François Leblanc;

QU'une lettre de remerciements lui soit transmise pour ses loyaux services à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

#### **Résolution numéro 029-2021**

##### **Démission de monsieur Simon Légaré à titre de pompier**

---

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques s'est joint au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm par la signature d'une entente de partenariat (résolution numéro 506-2020);

ATTENDU QUE monsieur Simon Légaré nous informe, dans sa correspondance du 31 décembre 2020, qu'il ne désire plus occuper la fonction de pompier en intégrant ce nouveau service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de monsieur Simon Légaré;

QU'une lettre de remerciements lui soit transmise pour ses loyaux services à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

#### **Résolution numéro 030-2021**

##### **Remplacement d'un membre du comité de toponymie**

---

ATTENDU QUE madame Denise Perreault Laurin, membre du comité de toponymie, n'habite plus sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'être résident de Saint-Jacques pour siéger au comité de toponymie ;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

ATTENDU QU' il y a maintenant un poste vacant au sein du comité ;

ATTENDU QUE monsieur Claude Lépine a manifesté son intérêt à faire partie du comité de toponymie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de nommer monsieur Claude Lépine à titre de membre du comité de toponymie de la Municipalité de Saint-Jacques en remplacement de madame Denise Perreault Laurin.

**Résolution numéro 031-2021**

**Démission de monsieur Michaël Jolicoeur à titre de pompier**

---

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques s'est joint au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm par la signature d'une entente de partenariat (résolution numéro 506-2020);

ATTENDU QUE monsieur Michaël Jolicoeur nous informe, dans sa correspondance du 20 janvier 2021, qu'il ne désire plus occuper la fonction de pompier en intégrant ce nouveau service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de monsieur Michaël Jolicoeur;

QU'une lettre de remerciements lui soit transmise pour ses loyaux services à titre de pompier au sein du Service de sécurité incendie de Saint-Jacques.

**Résolution numéro 032-2021**

**Mise en place d'un horaire des employés de garde pour le département de la voirie de la Municipalité de Saint-Jacques**

---

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande de mettre en place un horaire rotatif pour les employés de garde du service de la voirie de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE le montant forfaitaire est de 150 \$ par fin de semaine, soit du vendredi à midi au lundi matin à 7 h;

ATTENDU QUE s'il y a un jour férié suivant ou qui précède la fin de semaine de garde, le jour férié sera rémunéré à 75 \$;

ATTENDU QUE tous les employés appelés à intervenir durant la période de garde seront rémunérés selon l'article 3.4 de la Politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employées et des employés de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE l'employé de garde devra respecter les politiques en vigueur de la Municipalité de Saint-Jacques;

ATTENDU QUE l'employé de garde devra être disponible à intervenir en situation d'urgence et pouvoir être de retour sur le terri-



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

toire de la Municipalité de Saint-Jacques dans un délai maximum de 1 heure;

ATTENDU QUE

l'employé qui travaille au secteur « hygiène du milieu », et que son horaire normal de travail inclut le vendredi après-midi, le samedi et le dimanche, verra son salaire bonifié de 1,50/heure pour ces journées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la mise en place d'un horaire des employés de garde pour le département de la voirie de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, aux conditions décrites ci-dessus;

Que le tout soit intégré à la Politique relative aux conditions de travail et à la rémunération des employées et des employés de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **Résolution numéro 033-2021**

##### **Fin de la période de probation de l'employé numéro 04-0010**

---

ATTENDU QUE

l'employé numéro 04-0010 a été embauché le 3 août 2020 ;

ATTENDU QUE

l'employé a démontré beaucoup d'intérêt et de motivation, et cela dans le but d'atteindre les objectifs demandés dans le cadre de sa fonction ;

ATTENDU QUE

le comité des ressources humaines recommande la fin de la période de probation de l'employé numéro 04-0010 considérant qu'il progresse selon les exigences du poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines et d'accorder la permanence de l'employé numéro 04-0010 à titre de technicienne pour le Service culturel, et ce, en date du 3 février 2021.

#### **Résolution numéro 034-2021**

##### **Adoption de la Politique relative à la consommation de drogues, d'alcool ou de médicaments au travail (amendée)**

---

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter la Politique relative à la consommation de drogues, d'alcool ou de médicaments au travail telle qu'amendée et déposée au conseil du 1<sup>er</sup> février 2021.

#### **Résolution numéro 035-2021**

##### **Demande de l'organisme Québec Oiseaux afin que la Municipalité de Saint-Jacques s'engage dans la protection du "Martinet ramoneur" oiseau en péril occupant la cheminée du Centre culturel du Vieux-Collège**

---

ATTENDU QUE

l'organisme *Québec Oiseaux* demande à la Municipalité de Saint-Jacques de contribuer à la protection du « Martinet ramoneur », oiseau en péril qui occupe la cheminée du Centre culturel du Vieux-Collège comme site de nidification;

ATTENDU QUE

le « Martinet ramoneur » est une espèce classée menacée selon la Loi sur les espèces en péril au Canada et susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec;



## Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE

pour sa protection, il suffit d'éviter l'installation de gaine métallique, de grillage ou de chapeau sur la cheminée, de ne pas effectuer de ramonage ou de travaux lorsque le Martinet est présent au Québec, soit du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte de contribuer à la préservation du « Martinet ramoneur » qui occupe la cheminée du Centre culturel du Vieux-Collège.

### Résolution numéro 036-2021

**Appui à la campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus(es) par une déclaration d'engagement à "La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie"**

ATTENDU QUE

la Fédération québécoise des municipalités du Québec invite les municipalités à appuyer la campagne nationale « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie », lancée par l'Union des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE

cette campagne a pour objectif de valoriser collectivement notre démocratie, de mettre de l'avant la civilité et de reconnaître la valeur du travail réalisé chaque jour par plus de 7 000 élus(es) dans toutes les régions du Québec;

ATTENDU QUE

la Fédération québécoise des municipalités du Québec invite les municipalités à adopter une déclaration d'engagement vis-à-vis ce mouvement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter une déclaration d'engagement à « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » dans le cadre de la campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus(es).

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### TRAVAUX PUBLICS

### Résolution numéro 037-2021

**Décompte progressif numéro 1 de BLR Excavation pour le prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à BLR Excavation pour le prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges (référence : résolution 390-2020);

ATTENDU QU'

une recommandation de paiement à titre de décompte progressif numéro 1 est reçue de GBI experts-conseils inc.



## Municipalité de Saint-Jacques

pour les travaux de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges

ATTENDU QU'

il est recommandé de verser la somme de 319 947,23 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10 %) à BLR Excavation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de GBI experts-conseils inc. et de verser la somme de 319 947,23 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10 %) à BLR Excavation à titre de décompte progressif numéro 1 pour les travaux de prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire entre les rues Laurin et des Mésanges.

**Règlement numéro 005-2020 (items 1 à 4)**

**Règlement numéro 015-2019 (items 5 à 6)**

### **Résolution numéro 038-2021**

**Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour des services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges**

ATTENDU QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un mandat à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges (résolution numéro 317-2020);

ATTENDU QU'

une facture (15738) d'une somme de 8 910 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (15738) et de verser une somme de 8 910 \$ plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour les services professionnels dans le cadre du prolongement des infrastructures municipales pour compléter le développement domiciliaire dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

**Règlement 005-2020**

### **Résolution numéro 039-2021**

**Mandat à Signel Services inc. pour la réparation de lumières portatives**

ATTENDU QU'

il y a lieu de procéder à la réparation de lumières portatives;

ATTENDU QU'

une proposition d'une somme de 3 519,80 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Signel Services inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 3 519,80 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Signel Services inc. pour la réparation de lumières portatives;



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### **Résolution numéro 040-2021**

##### **Achat d'une licence Autocad pour le Service des travaux publics**

ATTENDU QUE le Service des travaux publics désire faire l'acquisition d'une licence Autocad;

ATTENDU QUE l'abonnement proposé est valide pour une durée de 3 ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat d'une licence Autocad pour une somme de 4 764 \$ (incluant les taxes) et d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **Résolution numéro 041-2021**

##### **Délégation du Service de premiers répondants de Saint-Jacques au Service de premiers répondants de la MRC de Montcalm**

ATTENDU l'offre de service de la MRC de Montcalm pour desservir la Municipalité de Saint-Jacques en protection incendie ;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Jacques s'est joint au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm par l'adoption de la résolution numéro 506-2020;

ATTENDU QUE le Service de premiers répondants de la Municipalité de Saint-Jacques soit toujours actif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de confier au Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du Service de premiers répondants de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **Résolution numéro 042-2021**

##### **Honoraires professionnels à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées (résolution numéro 437-2019) ;

ATTENDU QU' une facture finale d'une somme de 1 600 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;





*Municipalité de  
Saint-Jacques*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture finale (6936) et de verser la somme de 1 600 \$ (plus taxes applicables) à Asisto inc. pour la préparation des plans et devis dans le cadre du remplacement des pompes de recirculation des boues à la station de traitement des eaux usées;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

**Règlement numéro 005-2019**

## **URBANISME**

### **Résolution numéro 043-2021**

#### **Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 janvier 2021**

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 janvier 2021.

### **Résolution numéro 044-2021**

#### **Demande de permis dans le secteur PIIA de la zone commerciale et industrielle pour l'installation d'une enseigne pour "Raymond Chabot Grand Thornton" au 45 rue Marcel-Lépine**

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'installation d'une nouvelle enseigne pour le commerce « Raymond Chabot Grand Thornton » au 45 rue Marcel-Lépine;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QU' après l'analyse des critères d'évaluation du PIIA, le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil l'émission du permis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis au propriétaire du commerce « Raymond Chabot Grand Thornton », selon les recommandations et conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du 13 janvier 2021), pour l'installation d'une nouvelle enseigne pour identifier le commerce.

### **Résolution numéro 045-2021**

#### **Dépôt du projet de plan de développement pour le secteur des rues Laurin et des Mésanges**

ATTENDU QUE le projet de plan de développement pour le secteurs des rues Laurin et des Mésanges est déposé et conforme au plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Jacques ainsi qu'aux règlements d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le projet de plan de développement pour le secteur des rues Laurin et des Mésanges.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

#### **Résolution numéro 046-2021**

#### **Cession de terrain aux fins de rues et d'emprises pour le secteur des rues Laurin et des Mésanges**

---

ATTENDU QUE les promoteurs de ces lots (Lots : 6 317 927, 6 416 601, 6 414 620, 6395 312, 6 417 390 et 6 416 611) nous ont signifié leur intention de cession de terrain afin que la Municipalité construise les rues nécessaires au développement du secteur des rues Laurin et des Mésanges;

ATTENDU QUE ces cessions de lots sont irrévocables;

ATTENDU QUE les frais de notaire sont à la charge de la Municipalité de Saint-Jacques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la cession de ces lots (Lots : 6 317 927, 6 416 601, 6 414 620, 6395 312, 6 417 390 et 6 416 611) nécessaires à la construction de rues et d'emprises dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges.

#### **Résolution numéro 047-2021**

#### **Mandat à Gagnon Cantin Lachapelle, notaires (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation des actes de vente des lots nécessaires au développement des rues et emprises dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges**

---

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Gagnon Cantin Lachapelle, notaires (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation des actes de vente des lots nécessaires à la construction de rues et d'emprises dans le secteur des rues Laurin et des Mésanges (Lots : 6 317 927, 6 416 601, 6 414 620, 6395 312, 6 417 390 et 6 416 611);

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Jossyane Forest, mairesse, soient autorisées à signer les actes finaux pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le chèque sur réception de la facture.

#### **Résolution numéro 048-2021**

#### **Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 501-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux**

---

Monsieur Claude Mercier, conseiller, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 501-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;
- Dépose le projet de règlement numéro 501-2021 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

## Résolution numéro 049-2021

### Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 26 janvier 2021

---

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 26 janvier 2021.

## VARIA

## Résolution numéro 050-2021

### Attestation de prise de connaissance du droit de propriété du Réseau des BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie de la chute à livres de la Municipalité de Saint-Jacques

---

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a été informée que le Réseau des BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie est dans l'obligation de demeurer propriétaire de la chute à livres de la Municipalité jusqu'au 3 novembre 2027, et ce, en raison des conditions qui le lient au programme de subvention du ministère de la Culture et des Communications;

ATTENDU QUE la Municipalité convient que toutes dépenses encourues pour l'utilisation, l'entretien ou une quelconque réparation pouvant être nécessaires au fil des ans est de la responsabilité de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'attestation de prise de connaissance du droit de propriété du Réseau des BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie de la chute à livres de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce, jusqu'au 3 novembre 2027.

## Résolution numéro 051-2021

### Facturation pour le fonds de parcs et terrain de jeux à Les Habitations Lanaudière inc.

---

ATTENDU QUE Les Habitations Lanaudière ont procédé à un lotissement du lot numéro 3 934 576 ;

ATTENDU QUE les nouveaux lots numéro 6 414 356 (nouveau lot à être construit) et 6 414 357 (nouveau lot à être construit) sont situés sur la rue Laurin ;

ATTENDU QUE le propriétaire des lots s'engage à payer les droits obligatoires relatifs au fonds de parcs et terrains de jeux (règlement numéro 56-2001, article 3.2.5) ;

ATTENDU QUE lesdits frais sont de 3 136 \$, somme équivalente à 4 % de la valeur des lots numéro 6 414 356 et 6 414 357 (nouveaux lots à être construits) et estimée à 78 400 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la facturation de la somme de 3 136 \$, à *Les Habitations Lanaudière inc.* pour le fonds de parcs et terrains de jeux concernant le projet de lotissement des lots numéro 6 414 356 et 6 414 357 situés sur la rue Laurin.



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

#### **Résolution numéro 052-2021**

#### **Facturation pour le fonds de parcs et terrains de jeux à messieurs Pierre La Salle et Daniel Landry et madame Ginette Sourdif**

---

ATTENDU QUE messieurs Pierre La Salle et Daniel Landry et madame Ginette Sourdif ont procédé à un lotissement du lot numéro 6 317 928 ;

ATTENDU QUE les nouveaux lots sont situés en bordure d'une future rue faisant partie du projet de prolongement des rues Laurin et des Mésanges, à savoir : lots numéro 6 417 390 (nouvelle rue exclue calcul), 6 417 391, 6 417 392, 6 417 393, 6 417 394, 6 417 395, 6 417 396, 6 417 397, 6 417 398, 6 417 399 et 6 417 400 (nouveaux lots à être construits) ;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots s'engagent à payer les droits obligatoires relatifs au fonds de parcs et terrains de jeux (règlement numéro 56-2001, article 3.2.5) ;

ATTENDU QUE lesdits frais sont de 2 731,56 \$, somme équivalente à 4 % de la valeur des lots numéro 6 417 390 (nouvelle rue exclue calcul), 6 417 391, 6 417 392, 6 417 393, 6 417 394, 6 417 395, 6 417 396, 6 417 397, 6 417 398, 6 417 399 et 6 417 400 (nouveaux lots à être construits) estimée à 68 289,1 \$ ;

ATTENDU QUE les propriétaires s'engagent à céder pour la somme d'un (1 \$) dollar les parties de rues et les infrastructures qui s'y trouvent une fois construites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la facturation de la somme de 2 731,56 \$, à messieurs Pierre La Salle et Daniel Landry et madame Ginette Sourdif pour le fonds de parcs et terrains de jeux concernant le projet de lotissement des lots numéro 6 417 390, 6 417 391, 6 417 392, 6 417 393, 6 417 394, 6 417 395, 6 417 396, 6 417 397, 6 417 398, 6 417 399 et 6 417 400 situés en bordure d'une future rue faisant partie du projet de prolongement des rues Laurin et des Mésanges.

#### **Résolution numéro 053-2021**

#### **Facturation pour le fonds de parcs et terrains de jeux à Placements Coderre et Gaudet**

---

ATTENDU QUE *Placements Coderre et Gaudet* ont procédé à un lotissement du lot numéro 6 295 598;

ATTENDU QUE les nouveaux lots sont situés en bordure d'une future rue faisant partie du projet de prolongement des rues Laurin et des Mésanges, à savoir : lots numéro 6 416 598, 6 416 599, 6 416 600, 6 416 601, 6 416 602, 6 416 603, 6 416 604, 6 416 605, 6 416 606, 6 416 607, 6 416 608, 6 416 609, 6 416 610, 6 416 611, 6 416 612, 6 416 613, 6 416 614, 6 416 615, 6 416 616, 6 416 617, 6 416 618, 6 416 619, 6 416 620, 6 416 621, 6 395 298, 6 395 299, 6 395 300, 6 395 301, 6 395 302, 6 395 303, 6 395 304, 6 395 305, 6 395 306, 6 395 307, 6 395 308, 6 395 309, 6 395 310,



Municipalité de  
Saint-Jacques

6 395 311 (nouveaux lots à être construits), et 6 395 312 (nouvelle rue exclue du calcul);

ATTENDU QUE

les propriétaires des lots s'engagent à payer les droits obligatoires relatifs au fonds de parcs et terrains de jeux (règlement numéro 56-2001, article 3.2.5);

ATTENDU QUE

lesdits frais sont de 9 708,47 \$, somme équivalente à 4 % de la valeur des lots numéro 6 416 598, 6 416 599, 6 416 600, 6 416 601, 6 416 602, 6 416 603, 6 416 604, 6 416 605, 6 416 606, 6 416 607, 6 416 608, 6 416 609, 6 416 610, 6 416 611, 6 416 612, 6 416 613, 6 416 614, 6 416 615, 6 416 616, 6 416 617, 6 416 618, 6 416 619, 6 416 620, 6 416 621, 6 395 298, 6 395 299, 6 395 300, 6 395 301, 6 395 302, 6 395 303, 6 395 304, 6 395 305, 6 395 306, 6 395 307, 6 395 308, 6 395 309, 6 395 310, 6 395 311 (nouveaux lots à être construits) et 6 395 312 (nouvelle rue exclue du calcul) estimée à 242 711,7 \$;

ATTENDU QUE

les propriétaires s'engagent à céder pour la somme d'un (1 \$) dollar les parties de rues et les infrastructures qui s'y trouvent une fois construites ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la facturation de la somme de 9 708,47 \$ à *Placements Coderre et Gaudet* pour le fonds de parcs et terrains de jeux concernant le projet de lotissement des lots numéro 6 416 598, 6 416 599, 6 416 600, 6 416 601, 6 416 602, 6 416 603, 6 416 604, 6 416 605, 6 416 606, 6 416 607, 6 416 608, 6 416 609, 6 416 610, 6 416 611, 6 416 612, 6 416 613, 6 416 614, 6 416 615, 6 416 616, 6 416 617, 6 416 618, 6 416 619, 6 416 620, 6 416 621, 6 395 298, 6 395 299, 6 395 300, 6 395 301, 6 395 302, 6 395 303, 6 395 304, 6 395 305, 6 395 306, 6 395 307, 6 395 308, 6 395 309, 6 395 310, 6 395 311 et 6 395 312 situés en bordure d'une future rue faisant partie du projet de prolongement des rues Laurin et des Mésanges.

#### **Résolution numéro 054-2021**

**Programme d'aide sous forme de crédit de taxes relativement au règlement numéro 228-2011 à Les immeubles H. Tremblay inc.**

ATTENDU QUE

la demande de madame Hélène Tremblay pour Les immeubles H. Tremblay inc. relativement au Programme d'aide sous forme de crédit de taxes (règlement numéro 228-2011) a été acceptée (résolution numéro 166-2019) ;

ATTENDU QUE

les crédits de taxes accordés ne s'appliquent que sur la taxe foncière ;

ATTENDU QUE

le crédit de taxe accordé s'étale sur une période de 3 ans, à un taux régressif ;

ATTENDU QUE

pour l'année 2021, soit la troisième et dernière année, le crédit est de 3 461,37 \$, c'est-à-dire 33.3 % de la taxe foncière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le crédit de taxes de 3 461,37 \$ pour la



*Municipalité de  
Saint-Jacques*

troisième et dernière année à Les immeubles H. Tremblay inc. relativement au Programme d'aide aux entreprises sous forme de crédit de taxes.

#### **Résolution numéro 055-2021**

#### **Mandat à Construction Julien Dalpé inc. pour l'ajout d'un meuble et d'une hotte à la caserne de sécurité incendie de Saint-Jacques**

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à l'installation d'un meuble et d'une hotte à la caserne de sécurité incendie de Saint-Jacques ;

ATTENDU QU' une proposition d'une somme de 3 250 \$ (plus taxes applicables) est reçue de Construction Julien Dalpé inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'une somme de 3 250 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Construction Julien Dalpé inc. pour l'installation d'un meuble et d'une hotte à la caserne de sécurité incendie de Saint-Jacques;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS (deuxième partie)**

Aucune question.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **Résolution numéro 056-2021**

#### **Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 32.

*[Signé]*

Josée Favreau, g.m.a.,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

*[Signé]*

Madame Josyane Forest,  
Mairesse

Les résolutions numéro 024-2021 à 056-2021 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.